

# orthopédiste-orthésiste

RNCP34991 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 5                   |
| Code(s) NSF             | 331s                       |
| Formacode(s)            | 43460                      |
| Code(s) ROME            | J1411                      |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement   | 13/10/2020                 |
| Date d'échéance         | 13/10/2025                 |

## Certificateur(s)

SYNDICAT NATIONAL ORTHOPEDIE FRANCAISE · SIRET : 78424335400056

## Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                                | SIRET          | Habilitation                     |
|------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| OGEC LYCEE COLLEG PRI LYCEE TEC MONGAZON | 78611686300022 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'objectif de la certification est d'accompagner le participant dans le développement de ses compétences professionnelles à travers un programme de formation construit dans le but de répondre aux besoins de santé actuels et futurs de la population. La certification proposée par le SNOF s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire qui précise notamment les règles d'autorisation d'exercice de la profession d'orthopédiste-orthésiste. La profession est réglementée. Il est donc nécessaire d'obtenir la certification pour exercer le métier, comme garantie que la personne possède les connaissances et savoir-faire nécessaires pour répondre à l'exigence de qualité des soins, garante de la sécurité du patient.

### ACTIVITÉS VISÉES

- Accueil du patient, recueil de données et d'informations, examen clinique et diagnostic en orthopédie-orthèse ;
- Constitution des dossiers techniques et réalisation du plan d'appareillages orthétiques ou podologiques sur mesure ;
- Réaliser les techniques de façonnage d'une orthèse en atelier ou en application directe en atelier ou en application directe sur la personne
- Essayage de l'appareillage en situation d'utilisation, retouches, réglages et adaptations nécessaires, et livraison ;
- Conseil et apport d'expertise professionnelle vis-à-vis de la personne, de son entourage, des équipes pluridisciplinaires et auprès de différents professionnels de santé ;
- Organisation d'activités et gestion de ressources ;
- Veille professionnelle, études et recherches dans le domaine de l'orthopédie-orthèse, et recherche sur la qualité du processus d'appareillage ;
- Accompagnement d'étudiants et de nouveaux professionnels.

## COMPÉTENCES ATTESTÉES

- C1. Conduire l'entretien de recueil d'informations et de données afin de faire une première évaluation de la situation de la personne en termes de perception du handicap, acception de l'appareillage et environnement social et familial ;
- C2. Établir l'adéquation entre les données recueillies, les attentes de la personne et les objectifs d'appareillage orthétique sur mesure ou de série ;
- C3. Analyser les éléments de la prescription médicale et des données médicales transmises par le prescripteur ou par l'équipe pluridisciplinaire ;
- C4. Évaluer les lésions corporelles, les déficiences, les limitations fonctionnelles, les douleurs en tenant compte du caractère d'urgence et des risques liés à la situation ;
- C5. Réaliser un examen physique, des bilans fonctionnels et situationnels en prenant en considération les protocoles techniques ;
- C6. Réaliser un diagnostic dans le domaine de l'orthopédie-orthèse afin de définir l'orientation en matière d'appareillage ;
- C7. Définir les finalités de l'appareillage en intégrant les évolutions liées à la pathologie de la personne afin de concevoir un appareillage adapté ;
- C8. Mettre en œuvre des techniques de mesures, d'empreintes et de moulages permettant la mise en fabrication ;
- C9. Concevoir et formaliser des solutions d'appareillage en fonction du diagnostic professionnel, et du cahier des charges, afin de choisir l'appareillage le plus adapté au besoin de la personne et à sa pathologie ;
- C10. Définir l'appareillage choisi selon la forme, la topographie, la géométrie de l'appareillage et les dispositifs complémentaires afin de concevoir un projet d'intervention personnalisé ;
- C11. Déterminer le ou les matériaux et dispositifs compatibles, les instruments à utiliser, les méthodes et les procédés d'applications appropriés pour la réalisation de l'appareillage ;
- C12. Analyser et interpréter les données recueillies au cours de la constitution du dossier technique pour concevoir l'appareillage sur mesure ;
- C13. Réaliser les opérations de façonnage et d'assemblage de l'appareillage en respectant le protocole de fabrication, les procédures et les règles de sécurité et d'hygiène ;
- C14. Organiser et hiérarchiser un protocole de fabrication en définissant les moyens humains et matériels nécessaires à la fabrication ;
- C15. Respecter les règles environnementales en tenant compte du calendrier de livraison afin de valider la planification de fabrication de l'appareillage ;
- C16. Aménager le poste de travail afin d'assurer le déroulement des différentes étapes de fabrication de l'appareillage ;
- C17. Évaluer la conformité de l'appareillage au protocole, à la fiche de fabrication, les finitions et l'esthétique afin d'apporter les corrections nécessaires ;
- C18. Mettre en œuvre la fabrication de l'orthèse en application directe sur la personne et en tenant compte de la sécurité et du confort ;
- C19. Mettre en forme les différents matériaux de l'appareillage ;
- C20. Mettre en œuvre les procédures de contrôles et les vérifications de l'appareillage ;
- C21. Mettre en place et positionner l'appareillage sur la personne ;
- C22. Évaluer l'adaptation de l'appareillage sur mesure, de série, ou d'aide à la mobilité à la personne, à l'aide de tests spécifiques afin de vérifier l'adéquation de l'appareillage à la personne ;
- C23. Réaliser les finitions de l'appareillage sur mesure ou de série en apportant les corrections, les améliorations et les aménagements au regard des tests réalisés et de la satisfaction de la personne afin de répondre aux fonctionnalités attendues ;
- C24. Valider la conformité de l'appareillage sur mesure ou de série et sa finition en évaluant la capacité de la personne à manipuler l'appareillage ou à utiliser l'aide à la mobilité afin de livrer un appareillage adapté ;
- C25. Expliquer la démarche d'apprentissage à l'utilisation de son appareillage, sa mise en place et son retrait, le bon usage et l'entretien à la personne et à son entourage ;
- C26. Conseiller la personne sur l'importance de l'hygiène de vie au regard de l'appareillage et sur la surveillance des signes anormaux ;
- C27. Expliquer le geste thérapeutique, les finalités, les bénéfices attendus et les enjeux de l'appareillage en accompagnant la personne afin d'obtenir l'adhésion aux contraintes imposées ;
- C28. Coopérer avec les professionnels de santé, les intervenants dans le champ social, économique et éducatif en identifiant son rôle dans le processus d'appareillage et la prise en charge des personnes afin d'apporter des conseils et son expertise sur l'appareillage et les traitements associés ;

- C29. Élaborer le dossier administratif et médicotechnique en complétant l'ensemble du suivi de la personne et en assurant la traçabilité du dossier afin de l'archiver ;
- C30. Organiser la gestion administrative et comptable en utilisant les logiciels dédiés afin de suivre l'activité de sa structure ;
- C31. Assurer la gestion et la maintenance et le suivi des stocks des dispositifs médicaux en sélectionnant les matériaux adaptés à la structure et aux activités ;
- C32. Organiser son espace professionnel et son intervention en fonction des normes de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et d'accessibilité des locaux afin d'assurer la qualité de son activité ;
- C33. Organiser et contrôler la gestion des déchets liés à son activité professionnelle dans le respect des règles et des procédures afin de répondre aux obligations légales ;
- C34. Établir les modes opératoires et procédures d'organisation de l'ensemble des règles et méthodes de travail avec les différents acteurs ;
- C35. Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'évolution du monde de la santé, des sciences et des techniques, des règles professionnelles et de l'éthique ;
- C36. Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels ;
- C37. Identifier les axes d'amélioration de sa pratique professionnelle et les mesures de réajustement ;
- C38. Conduire une recherche documentaire et bibliographique en exploitant les bases de données et les réseaux locaux, nationaux et internationaux ;
- C39. Formaliser et rédiger des procédures, protocoles et préconisations à partir de la recherche documentaire ;
- C40. Élaborer et présenter des documents professionnels en vue de communication orale et écrite ;
- C41. Piloter des situations d'apprentissage pour les étudiants et nouveaux professionnels par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique ;
- C42. Évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les étudiants et nouveaux professionnels en lien avec les objectifs d'apprentissage.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'orthopédiste-orthésiste peut exercer dans des petites, moyennes ou grandes entreprises dans différents secteurs :

- Secteur de santé : chef d'entreprise propriétaire, gérant ou cogérant d'entreprise d'orthopédie, directeur d'entreprise d'orthopédie, cadre dirigeant.
- Secteur hospitalier : cadre ou orthopédiste-orthésiste.
- En industrie : directeur, chef de produit, technico-commercial, responsable d'atelier de fabrication.
- Secteur d'entreprises de distribution et de fabrication de matériels médicaux et para médicaux.
- En pharmacie : orthopédiste-orthésiste responsable ou collaborateur.

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'orthopédiste-orthésiste exerce en entreprise individuelle. Il est amené à exercer dans les conditions suivantes :

- Seul, en gérant d'entreprise et/ou en maison de santé.
- Gérant d'entreprise avec des salariés : il manage une équipe.
- Salarié en tant que responsable : il manage une équipe.
- Collaborateur orthopédiste-orthésiste

Quel que soit son degré d'autonomie et de responsabilité, il travaille en collaboration avec d'autres professionnels de santé pour conduire à une pratique efficace et satisfaisante, pour répondre aux demandes thérapeutiques de plus en plus complexes des patients.

### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Réglementation d'activités (code de la santé publique) :

- Exercice : L. 4364 à L. 4364-7 et D. 4364-1 à D. 4364-6.
- Formation : D. 4364-7 à D. 4264-11.
- Règles professionnelles : D. 4364-12 à D. 4364-18 et D. 4381-6-1.
- R. 4364-11-3, et R. 4331-12 à R. 4331-15.
- Discipline professionnelle : L. 4363-2 à L. 4363-3.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                              |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Très élevée (5/5)                                                                                            |
| Facteurs principaux                 | Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique                          |
| Salaire médian (mensuel)            | 2 000 €                                                                                                      |
| Diplôme le plus fréquent            | Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (36 % des actifs en emploi) |
| Familles professionnelles (FAP)     | V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical · tension 5/5 (Très élevée)                                   |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 2 551                                                                                                        |
| Jugés difficiles à recruter         | 59 %                                                                                                         |
| Emplois saisonniers                 | 4 %                                                                                                          |
| Familles professionnelles (FAP)     | V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical                                                               |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Par la voie de la formation initiale : bacheliers scientifiques ou professionnels ayant un diplôme de niveau minimal 5.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

4 membres : 1 représentant des employeurs, 2 représentants de l'entreprise, et 1 représentant formateur, tous des professionnels de l'orthopédie.

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date de décision                    | 13/10/2020 |
| Durée de l'enregistrement           | 5 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement | 13/10/2025 |

## Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2019  | 11        | 0        | 70 %             | —            |
| 2018  | 20        | 0        | 100 %            | —            |

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RNCP27778

### NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP42146

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34991/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 5                 |
| Parcours menés à terme | 9                 |
| Taux d'achèvement      | 180 %             |
| Période                | 06/2022 – 06/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés        | 11                |
| Montant total engagé        | 54 500 €          |
| Coût moyen par dossier      | 4 955 €           |
| Durée moyenne               | 2370 h            |
| Période                     | 06/2021 – 08/2025 |
| France Travail              | 43 %              |
| France compétences          | 34 %              |
| Reste à charge titulaire    | 22 %              |
| Compte d'engagement citoyen | 1 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.